PROCES – VERBAL

Objet : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (Amphithéâtre - Campus)**

Date : **24 JUIN 2025 à 19h**

32 PRESENTS :
MMES DUBOIS C., CHALEAT R., MARION C., LAURIE S., MANTONNIER N., GEAY MC., JACQUOT C., MOULINS-DAUVILLIERS G.,
MRS CHAGNON JM., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., ESTRANGIN M., CAILLET C., FAYARD F., MANTONNIER L., FAURE JF., PEYRET JM., MACLIN B., BOUVIER JM., PATONNIER T., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

13 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
MMES CASTON J., BERNARD E., DAMBRINE F., FLICK J., ZONTINI E., GRANGEON S.
MRS CROZIER G., CARRERES B., CHAVE P., JAVELAS T., AURIAS C., AUDEMARD N., RIOU J.

QUORUM : 31

9 ABSENTS EXCUSES :
MME BRUN F.
MRS FILZ R., BONNET C., BOUCHET JL., CHABERT C., VILLIOT D., COURTIAL G., DESSENNE M., SAYN L.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport d'activités 2024 : présentation
2. Acquisition du bâtiment « les nougats » sur la commune de Loriol sur Drôme
3. Fonds de concours : 18ème attribution
4. Fonds de concours : modification du règlement

FINANCES

5. Commune de Saoû : demande d'avance remboursable sur subventions notifiées

SERVICE AUX COMMUNES

6. Prêt du minibus : convention cadre et règlement d'utilisation

URBANISME

7. Loriol : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune

RESSOURCES HUMAINES

8. Santé, Sécurité et conditions de travail : règlement intérieur
9. Ressources humaines : suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet et création d'un emploi d'Adjoint administratif à temps complet

10. Petite enfance : suppression d'un emploi de Puéricultrice territorial à temps complet et création d'un emploi de Psychomotricien à temps complet
11. Petite enfance : suppression d'un emploi d'agent social à temps non complet (28h) et création d'un emploi d'agent social à temps complet
12. Centre technique intercommunal : suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (12h) et création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (13h)

13. Direction générale : création d'un poste d'attaché territorial à temps complet (vie des assemblées)
14. Avancement de grades

SPORTS

15. Piscine intercommunale de Loriol : modification du règlement intérieur

SOLIDARITES

16. Gervanne/Sye : soutien au démarrage d'un accueil de loisirs

ENVIRONNEMENT

17. COT – (Contrat d'Objectif Territorial) : clôture de la phase 1 et lancement de la phase 2 du dispositif de l'ADEME

Le Procès-Verbal du Conseil du 27/05/25 n'appelant pas d'observations est approuvé.

Monsieur Robert Arnaud est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Agathe Couble, nouvelle éco-garde mutualisée entre la CCVD et le PNRV. Elle se présente.

Monsieur Christian Caillet donne la parole à Madame Céline Horellou, responsable du service restauration collective, qui se présente.

Bienvenue leur est souhaitée à toutes les 2.

Monsieur Jean Serret propose à l'assemblée l'inscription d'une affaire diverse : Commune de Plan De Baix : demande d'avance remboursable

Accord du Conseil

INFORMATIONS DU PRESIDENT

- **Informations du Président dans le cadre de ses délégations données par le Conseil**

Décisions	Objet
Séjours jeunes : régie d'avance	A compter du 1/6/25 pour dépenses courantes des séjours Avance de 2 000 €
Utilisation minibus Ducato fiat CX466AT (association basse continue de Mirmande)	Transport des musiciens du festival de musique de chambre les sésameries de mirmande du 12 au 15 juin 2025
Utilisation vélo cargo JHOG-E Gervoise (Val D'emploi)	Transport de textile entre les différents sites de l'association (ressourcerie, centre de tri, atelier couture) jusqu'au 20/7/25
budget général : décision modificative n°2	Augmentation dépenses garage OM déchetterie (49 000 €) pris sur crédits déchetterie de Loriol

Conventions	Objet
Aires d'accueil des gens du voyage de Loriol-sur-Drôme : versement aide logement temporaire 2025	Montant 2025 : 2 535.08 €

- **Délégations du Conseil données au Bureau**

	BUREAU DU 3 JUIN 2025	DECISIONS
Animation territoriale	**1.** Les Opalines : convention de mise à disposition des espaces pour l'école de musique des ramières	Durée : 3 ans ; entre CCVD/Grâne et école de Musique Mise à disposition bâtiment D rez de chaussée et 1er étage Grâne : 6 000 €/an ; Ecole : fluides ; CCVD : reste à charge
	2. Association Concerts de Poche : co-production d'une action en 2025	Dans le cadre du contrat territoire musique Ateliers de pratique musicale et concert : 21/11/25 Divajeu, Grâne, Montclar, La Répara Auriples, La Roche/G, Loriol
Gestion des déchets	**3.** Signature du contrat de reprise des Déchets de Pneumatiques avec les éco-organismes agréés, pour la période 2025-2029	Prise en charge pneus (si >50) incluant les agraires et poids-lourds, pneus jantés Soutien : 10 € la tonne ; 2024 = 11.6 tonnes collectés Eco-organisme : Aliapur
	4. Signature du contrat de reprise des Déchets d'Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) avec les éco-organismes agréés, pour la période 2024-2027	Outillages du peintre, machines motorisées thermiques, matériels de bricolage, produits et matériels d'entretien et aménagement de jardins Eco-organismes : écomaison et valobat Soutien variant entre 20 € et 200 € / tonne ; 100 € soutien communication
Environnement	**5.** Bassin versant de la Véore : convention d'entente relative à la gestion du bassin	Participation aux frais de fonctionnement : 24 000 €/an indexé de 2%/an Contribution aux dépenses HT d'investissement : 6.83% par an Durée : 6 ans
	6. Planification énergétique : convention de partenariat pour la, entre le SDED TE26 et la CCVD	Aide financière : 50 % max du coût du projet (plafond 20 000 €) sur justificatif Accès à outil prosper actions
	7. 8.9. 2ème Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial – Convention Ademe (2025/2029) investissement et animation ; convention d'entente pour l'animation du contrat	Enveloppe ademe : 1 981 500 €/4ans Avance par la CCVD du fonds chaleur auprès des porteurs de projet (estimation : 300 000 €/an) A l'échelle des 3 EPCI : CCD, CCVD, 3CPS Portage et animation contrat par CCVD Part fixe : 100 000 € ; part variable 100 000 € selon taux de réalisation
	10. Maîtrise territoriale des projets éoliens : achat et échange de parcelles (CANESTRARI – JANNOYER – DEJOUX) dans la cadre du projet éolien mené sur la commune de Grâne	Achat parcelles Canestratri : montant 6 721 € TTC (avec compensations) pour une surface de 4ha90a25ca Achat parcelles Bastian : montant 3 320.40 € TTC pour une surface de 2ha76a70ca Echange de parcelle Jannoyer : soulte de 171.50 € TTC pour 1 429 m²
Economie	11. Les Foulons à Saoû : approbation du cahier des charges	Pour utilisation conforme des espaces communs entre chacun des occupants
	12. Les Foulons à Saoû – vente du bien immobilier situé sur les parcelles G1956 et G1958 (hangar 1) – G1957, G1959 et G1961 (hangar 2)	Hangar 1 vendu à Monsieur Luce Jonathan au prix de 29 477 € net de charges Hangar 2 vendu à Messieurs Nicolle Thomas et Alexandre, Gourvenec Maël au prix de 57 523 € net de charges
	13. Les Mitronnes à Montoison : vente des parcelles ZR 281 et ZR 291 au budget annexe « immobilier d'entreprises » de la CCVD	Surface : 2 248 m² pour établissement des loyers Valeur : 87 960 € HT
	14. Parc d'activités de Mazabrard : Vente du tènement Parc Eco+ au budget annexe « immobilier d'entreprises » de la CCVD	Surface : 9 325 m² pour établissement des loyers Valeur : 1 150 000 € (valeur de l'indemnité de résiliation)
	15. Association TZCLD : adhésion 2025 de la CCVD	Montant : 2 000 €
	16. Association Val d'Emploi : adhésion 2025 de la CCVD	Montant : 1 000 € 66 salariés
Mobilités	17. Projet 4 Cycles – création d'un prototype de véhicule : attribution d'une subvention 2025	Soutien à la réalisation du projet en 2025 : 4 000 € au 8fablab
Sports	18. Poste chargé de projets sport nature : demande de financement Conseil Départemental	Montant dépenses pour 2 ans (2025 et 2026) : 80 000 € dont 32 000 € conseil départemental et 48 000 € CCVD

Solidarités	19. Association Osons Ici et Maintenant : attribution d'une subvention	Subvention : 2 500 € pour soutien à l'action « katapult, entreprends ton avenir » (accompagnement de jeunes sans formation, sans emploi, en quête de place et de sens)
	20. Maison des internes : avenants aux conventions signées entre la CCVD et la commune de Loriol et la CCVD et la commune de Montoison.)	Pour accueil de médecins remplaçants lors d'inoccupation par les internes Nuitée : 25 € et mois : 500 €
Administration générale	21. Séjours jeunes : convention de mise à disposition pour les agents	Modalités de mise à disposition à signer par chaque agent bénéficiaire

- **Présentation prototype FabUnit**

Monsieur Jean Serret informe que la FabUnit organise une présentation de son prototype (projet de véhicule intermédiaire [board]) le 10 juillet à 17h dans leurs locaux.
Ce prototype a remporté le 1er prix de l'innovation au salon Drive-to-zero.

Madame Christine Marion ajoute qu'à la suite d'une demande d'élus du bureau ayant souhaité voir une démonstration, l'invitation leur a été transmise. Elle invite l'ensemble des élus du Conseil à participer à cette présentation.

- **Etude des fréquentations et des dérangements sur la réserve naturelle des ramières**

Monsieur Jean Serret informe d'une réunion avec la DDT au sujet de la mise en place de cette étude citée en objet.
Il a été décidé que la CCVD mène cette étude. Un comité technique composé de Messieurs Loïc Morel, Jean Serret, des représentants de la DREAL, de la LPO et de la Fédération des chasseurs sera chargé de l'écriture du cahier des charges. L'étude devrait se dérouler sur 2-3 ans. La CCVD devrait financer 20 % (reste à charge) de l'étude.
Cette étude est complémentaire à celle ordonnée par le Tribunal Administratif sur la création d'une réserve pour la protection des oiseaux sur le domaine fluvial, puisqu'elle s'étend sur le périmètre entier de la réserve.

Monsieur Marc Estrangin indique que la fréquentation concerne aussi les communes sur le périmètre de la réserve qui sont impactées par des problématiques de stationnement, d'incivilités, …

Monsieur Jean Serret répond que le périmètre retenu est celui de la réserve ; l'objet de l'étude n'inclut pas les communes, à ce jour.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport d'activités 2024 : présentation

Monsieur Jean Serret présente le rapport d'activités 2024 qui reprend les actions phares menées en 2024, en lien avec les enjeux du Projet de territoire.
Il rappelle que celui-ci a pour objectif de maitriser l'évolution du territoire en préservant un équilibre social, générationnel et fonctionnel.
Le rapport présente l'activité de l'Intercommunalité au regard des actions menées par ses services, organisés par direction.

AMENAGEMENT

Soutien à l'économie locale aux côtés des entreprises et acteurs économiques pour contribuer à leur développement

Aménagement économique :

- 12 ha de friches en cours de réhabilitation (Drôme Fruits, Les Mitronnes et Les Foulons)

- Finalisation des jardins partagés sur le parc d'activités de la Confluence

Services aux entreprises :

- Aide à la création / reprise d'entreprise : 35 personnes accompagnées
- Aide à l'implantation : 21 demandes
- Création de l'aide « Coup de pouce » pour soutenir les travaux de modernisation et rénovation des commerces de proximité

Emploi / insertion :

- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : poursuite de l'accompagnement de personnes privées durablement d'emploi + événement pour fêter les 2 ans de cette habilitation
  66 personnes sont actuellement employées par l'EBE

Gestion de l'immobilier :

- Gestion du parc locatif : 37 locataires, 4 nouveaux baux signés

<u>Agriculture et développement rural Aux côtés du monde agricole pour une agriculture responsable et une alimentation locale de qualité</u>

Accès à une alimentation locale, saine et durable pour tous

- Finalisation et lancement de la vision prospective agricole et alimentaire Biovallée 2050
- Lancement du projet de caisse alimentaire
- Accompagnement à la création de 4 jardins partagés à Beaufort, Grâne, Livron et Saoû
- 400 élèves ont bénéficié du dispositif « Ça bouge dans ma cantine »

Foncier et installation agricole

- Acquisition de 12,58 ha via le fonds d'intervention foncier (pour un total de 35 ha de terrains loués à 12 agriculteurs du territoire)

Agroécologie

- Projet agro-environnemental et climatique : 31 éleveurs accompagnés
- Marathon de la Biodiversité : 12 projets retenus et inauguration de la 1ère mare (Montoison)
- Poursuite du Plan pastoral territorial Vallée de la Drôme 2023-2028

Rupture agricole & enjeux sur l'eau

- Sobriété en eau : 10 fermes accompagnées pour expérimenter de nouvelles pratiques
- Lancement d'une étude sur le stockage hivernal dans le secteur Crest Sud

<u>Urbanisme et habitat : Une politique d'aménagement ambitieuse pour un développement équilibré à l'échelle du territoire</u>

Urbanisme

- Instruction de 990 autorisations d'urbanisme
- Finalisation du PLUi, après la concertation des élus et des habitants (enquête publique en cours)
- Modification des PLU de Livron et Loriol

Habitat

- 4 000€ d'aides à la rénovation thermique des logements vacants
- 12 000€ d'aides pour la création de 17 logements sociaux
- 10 000€ d'aides à la rénovation de 5 logements communaux

<u>Environnement : Une transition écologique et énergétique en marche en Val de Drôme face aux enjeux climatiques et environnementaux</u>

Climat et transition écologique

- Bilan à mi-parcours du PCAET : 41 actions

Eaux et milieux aquatiques

- Gestion des rivières et préparation du transfert des compétences Eau potable et Assainissement (suppression de l'obligation en octobre)

Energies

- Energies renouvelables : planification, accompagnement de 15 projets entreprises et du projet éolien de Grâne, 5 projets de chaleur renouvelable financés

- Rénovation énergétique : 219 ménages accompagnés / 22 projets communaux suivis
- Fonds forestier : acquisition des 1ères parcelles (34 ha)
- 1ère édition des Nuits des forêts en Val de Drôme

Maitrise d'ouvrage : Montage d'opérations et suivi de chantiers pour des équipements communautaires ou au service des projets des communes

Principales opérations

- Livraison de 3 bâtiments de stockage et vestiaires à destination de la Gare à coulisses et du Transe Express (840 m2)
- Fourniture d'une micro-crèche mobile (Beaufort-sur-Gervanne)
- Lancement du marché de travaux pour la réhabilitation des Opalines (Grâne)

Europe et coopération internationale

Coopération transnationale avec le Sénégal

- Lauréat d'un appel à projets autour de l'éducation artistique et culturelle, et de la réduction des déchets
- Accueil de 2 volontaires provenant de la province de Kanel pour une mission sur la gestion des biodéchets et de la biodiversité

Procédures contractuelles

- Obtention d'une aide du Fonds vert de 750 000€ pour les Opalines
- Co-pilotage du programme Territoire d'Innovation en Biovallée (TIB) pour soutenir des projets de transition écologique

SERVICES A LA POPULATION

Service aux communes : aux côtés des communes pour les aider dans leur quotidien et mutualiser les moyens

Services mutualisés

- Mise à disposition de personnel
  - 11 secrétaires de mairie en missions permanentes ou itinérantes
  - 3 équipes techniques (Haut-Roubion, Gervanne-Sye et Confluence)
  - 1 cantonnier intercommunal + 1 agent d'entretien des locaux
  - 1 agent technique pour Cliousclat-Mirmande
- Accès au système d'information géographique (SIG)
- 105 comptes utilisateurs pour 533 600 connexions
- Création d'un service commun de fourrière animale
- Restauration collective mutualisée : 550 repas par jour

Tourisme

- 17 535 visiteurs français
- Création d'un office de tourisme intercommunautaire
- Actualisation de la taxe de séjour

Biodiversité : préservation du capital environnemental via la protection des milieux naturels et la sensibilisation à la biodiversité

Gare des Ramières

- Près de 7 000 visiteurs à la Gare des Ramières, maison de la Réserve dont 560 élèves sensibilisés lors d'animations
- Plantation de 260 plantes méditerranéennes sauvages dans le jardin

Réserve naturelle nationale des ramières

- 1er stage d'éco-citoyenneté pour les primo-délinquants à l'environnement
- 1ère nidification de la Sterne Pierregarin au lac des Freydières

Petites villes de demain

- Lancement de l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable reliant Loriol et Livron-sur-Drôme

Gestion des déchets : vers une réduction significative des déchets grâce à l'amélioration du tri à la source, la valorisation des déchets et le recyclage

Tri sélectif

- Mise en place d'un nouveau système d'accès aux déchetteries
- Poursuite du travail engagé pour supprimer les bacs à ordures ménagères

Compostage

- 400 composteurs individuels vendus (soit 2 fois plus qu'en 2023)
- 2 246 bio-seaux distribués
- 12 nouvelles placettes de compostage collectif
- 15 collecteurs à biodéchets installés
- **3,5% des déchets valorisés en compost** (par rapport aux Ordures ménagères)

Solidarités : aux côtés de tous les habitants pour faciliter leurs démarches au quotidien ou les accompagner quand ils en ont besoin

Action sociale :

- 300 foyers accompagnés par les conseillers sociaux
- Lutte contre les violences intrafamiliales : 5 femmes hébergées dans 2 appartements d'urgence + sensibilisation

Espaces France Services :

- 12 559 sollicitations d'usagers traitées
- Mise en place de permanences délocalisées

Jeunesse :

- Circuits découverte des métiers : 51 entreprises ont ouvert leurs portes à 691 élèves
- Bourse au permis : 39 jeunes ont reçu une bourse
- Chantiers jeunes : 39 participants aux 9 chantiers organisés dans différentes communes du territoire // abaissement de l'âge à 15 ans et somme portée à 100€ au lieu de 75€
- Contrat de ville : financement de chantiers éducatifs à Loriol
- Poursuite du travail sur le diagnostic enfance-jeunesse

Petite enfance : aux côtés des familles en proposant des solutions d'accueil adaptées aux plus petits, ainsi que des animations et lieux d'échanges

Accueil collectif :

290 enfants accueillis dans les 10 structures du territoire

- Ouverture de la nano-crèche à Beaufort
- Travail sur l'accueil inclusif : 8 enfants en situation de handicap accueillis en crèche
- Poursuite du travail sur la création d'un pôle petite enfance à Grâne (Les Opalines)
- Renforcement de l'accueil à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) : 15 familles ont bénéficié de cet accueil
- Accueil de la résidence artistique Mycelium dans 5 structures

Relais petite enfance :

- 138 assistantes maternelles recensées
- Temps d'accueil collectif ayant bénéficié à 95 assistantes maternelles et 385 enfants

Soutien à la parentalité ;

- 210 familles accueillies au sein du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents)

Animation culturelle et territoriale : contribuer à l'animation du territoire et à la cohésion sociale

Animation territoriale :

- Ateliers du Campus : 51 personnes accueillies lors des vacances scolaires
- Nuits des forêts : 70 participants à cette 1ère édition
- Tiers-lieux :
  - 15 porteurs de projets ont participé au programme d'accompagnement
  - 3 associations ont bénéficié du fonds de soutien dédié pour un total de 21 000€

Culture pour tous :

- 8 bibliothèques et médiathèques soutenues pour un total de 15 000€
- 14 associations ont bénéficié du fonds de soutien aux manifestions culturelles
- Classes transplantées avec la Gare à coulisses : 50 élèves de l'école de Suze
- Poursuite de l'exploration partagée du territoire

Mobilités : Vers une mobilité plus responsable en développant des alternatives à la voiture en solo et en favorisant la pratique de modes moins polluants

Faciliter les déplacements pour tous :

- Lancement de Rezo Pouce : 56 panneaux installés dans 22 communes du territoire
- Autopartage : 10 273 km réalisés par les 2 véhicules
- Bonus BSR : 11 jeunes ont bénéficié de cette aide
- Plan de mobilité simplifié (PDMS) : lancement de la démarche

Promouvoir et faciliter la pratique du vélo :

- Signature du schéma cyclable : 1,4 M€ de subventions obtenu pour réaliser 120km d'aménagements
- Bonus vélo : 88 habitants ont bénéficié de cette aide
- Service location 2 roues : 3 nouveaux points de retrait et 10 nouveaux vélos pour renforcer la flotte
- Savoir rouler à vélo : 420 élèves de 9 écoles ont bénéficié de ce dispositif
- Installation de mobiliers urbains dédiés au stationnement et à l'entretien des vélos dans les communes

MOYENS ET RESSOURCES

Vie de l'intercommunalité : une organisation pour agir au quotidien en veillant à la maîtrise du budget, la sécurité juridique et le bon déroulement de la gouvernance

Finances et budget

- 64,9 M € de budget dont 44,3 M€ en fonctionnement et 20,6 M € en investissement

Juridique :

- Elaborer, rédiger, suivre, assurer la sécurité de tous les documents émanant de l'Intercommunalité et offre de services en appui aux communes
- 25 marchés publics lancés
- 12 demandes d'accompagnement des communes pour les marchés

Assemblées :

- 12 conseils ayant donné lieu à 210 délibérations
- 11 bureaux ayant donné lieu à 175 délibérations

Services techniques et informatique :

- 1 218 demandes informatiques traitées
- 27 ordinateurs remplacés et mis en service

Ressources humaines : un fonctionnement reposant sur la pleine mobilisation des agents au quotidien pour servir l'intérêt général

Effectifs :

- 330 agents au service du territoire
  - 206 agents titulaires
  - 27 agents stagiaires de la Fonction publique territoriale

- 96 contractuels + 1 apprenti
- Edition de 3 852 bulletins (en comptant les élus)

Recrutement :

- 42 recrutements

Formation et évolution professionnelle :

- 226 agents ont bénéficié d'une formation en cohérence avec les missions exercées par l'Intercommunalité
- 34 formations organisées en interne par la direction des Ressources Humaines

Santé, sécurité et conditions de travail :

- Continuité de la mise à jour du Document unique
- Santé des agents : 97 visites médicales
- Conseils et achats de matériels ergonomiques

Communication : rendre compte de l'utilisation de l'argent public, informer et sensibiliser

Communication externe :

- 122 campagnes de communication
- 654 retombées médias
- 92 191 visites du site internet, 176 710 pages vues (+ 20,55%)
- PanneauPocket : + de 100 publications et adhésion d'une nouvelle commune (Soyans)

Communication interne :

- 10 768 visites sur l'Intranet

Evénementiel :

- Inauguration des nouveaux équipements de la Gare à coulisses et de la nano-crèche de la Gervanne-Sye
- Signature du schéma directeur cyclable avec le Département

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport d'activités 2024

2. Acquisition du bâtiment « les nougats » sur la commune de Loriol sur Drôme

Dans le cadre du développement du service petite enfance et afin de contribuer au dynamisme économique du territoire et son attractivité, le Président propose l'acquisition de ce bâtiment se trouvant à proximité du multi accueil « Les Coccinelles » de 20 places et de l'espace petite enfance accueillant le Relais Petite Enfance de Loriol et une antenne du Lieu d'Accueil Enfants Parents.
Ces équipements sont vieillissants et comportent des désagréments (accueil des enfants à l'étage, absence d'extérieur pour l'espace petite enfance, absence de salle de change en rez de chaussée ou encore buanderie extérieure...). L'emplacement est idéal : en cœur de quartier, à proximité d'équipements structurants pour les familles : école, centre médico-social etc., disposant de stationnements.

Cette acquisition permettra de :

- Reconstruire un multi accueil d'une capacité supérieure portée à 30 places en rez de chaussée
- Reconstruire un espace petite enfance avec le relais petite enfance et le lieu d'accueil enfant parent en mutualisant des espaces avec le multi accueil, également en rez de chaussée
- Disposer d'un extérieur pour les enfants, accentuant la qualité de l'accueil
- Développer un volet logement à l'étage (foyer jeune travailleur, appartement pour les stagiaires, inter-générationnel...) à définir.

L'estimation des domaines en date du 10/07/2024 s'élève à 86 400 €.

Cette acquisition se compose du bâtiment et d'une parcelle adjacente en cours de définition avec la commune afin de réaliser notamment les extérieurs nécessaires au bon fonctionnement de la structure petite enfance.

Il est proposé que la communauté de communes se porte acquéreuse auprès de la commune de Loriol sur Drôme pour un montant arrondi à 90 000 €.

Suite à la question de Monsieur Jean-Marc Peyret, l'achat comprend le terrain adjacent au bâtiment. Il est prévu de conserver la façade, intéressante d'un point de vue patrimonial.

Des financements seront recherchés.

Le Conseil :
- approuve l'exposer du Président
- approuve le montant d'acquisition à 90 000 €
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3. Fonds de concours : 18ème attribution

Monsieur Robert Arnaud informe des demandes formulées par les communes de Mirmande et de Suze.

La 18ème commission propose au conseil communautaire, sous réserve d'avis favorable :

PROJETS :	**MONTANT TRAVAUX**	**MONTANT FDC**
Mirmande : Rénovation du service technique	55 719,45	19 501,81
Suze : Eclairage public	4 789,52	2 394,76
Suze : Raccordement au réseau d'eau et électricité	9 549,86	4 774,93
Suze : Menuiserie de l'Eglise	4 191,00	2 095,50
Suze : Etude faisabilité pour la salle communale	3 333,33	1 666,66
18ème commission	**77 583,16**	**30 433,66**
TOTAL année 2025	***2 686 130,80***	***203 738,75***

Il est précisé :

- que le montant des engagements pour l'année 2025 au titre du fonds de concours « Transitions » portera alors sur un montant cumulé de ***203 738,75***€ sur une enveloppe annuelle de 333 000€ inscrite au BP 2025 ;
- Que le montant global des engagements au titre du Fonds de concours depuis sa création est de ***708 317.74 €***.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il reste environ 300 000 € de fonds. Il incite les communes à les solliciter d'ici la fin 2025.

Le Conseil :
- attribue une enveloppe de 19 501.81 € du fonds de concours « Transitions » pour des travaux Rénovation du service technique à la commune de Mirmande.
- attribue une enveloppe totale de 9 265.19 € du fonds de concours « Transitions » pour l'ensemble de ses demandes à Suze
- autorise le Président à signer les conventions afférentes, issues de la Convention cadre modifiée faisant référence à la modification intervenue le 22 novembre 2022 et le 26 novembre 2024
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2025
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

4. Fonds de concours : modification du règlement

Monsieur Robert Arnaud rappelle que ce fonds de concours Transition a été crée en décembre 2021, puis modifié à deux reprises le 22 novembre 2022 pour en fluidifier la gestion en permettant des commissions d'attribution mensuelles puis en modifiant la durée.

Celle-ci initialement fixée à 3 ans (12/2021 – 12/2024) avait été porter à 5 ans jusqu'en décembre 2026.

Le Département de la Drôme, dans son règlement d'aide à l'investissement aux collectivités portant sur la dotation de solidarité et les projets de cohérence territoriale (PCT) précise que « *les EPCI qui mettent en place des « fonds de concours » aux communes membres ne sont pas prioritaires sur les enveloppes « projets de cohérence territoriale » auxquelles ils émargent* ».

C'est ainsi qu'en 2025, en raison de l'importance des demandes de soutien financier des communes auprès du département, celui-ci active cette clause.

Il est précisé cependant qu'en 2022 et 2024, le Département de la Drôme avait continué à soutenir les investissements de la CCVD à hauteur de 229 330 € en 2022 pour la mise en place de la cuisine centrale et de 58 000 € en 2024 pour la nano-crèche de Beufort sur Gervanne.

Afin de ne pas pénaliser le financement des projets intercommunaux de 2026, il est proposé de modifier la durée et d'arrêter au 31 décembre 2025 le Fonds de concours Transition, sans en modifier les montants :

- Enveloppe globale 1 millions d'euros
- Montant maximum mobilisable par commune 34 482€

La durée totale du « fonds de concours Transition » aura été de **4** années soit une prorogation de 12 mois par rapport à sa durée initiale.

Monsieur le Vice-Président indique que les dernières demandes être engagées d'ici fin 2025 mais rappelle que les communes ont 2 ans pour consommer les crédits.

La plupart des communes ont épuisé complètement leurs fonds. 3-4 communes ont encore de gros travaux à financer.

Suite à une question de Monsieur Daniel Cotton demandant si des communes n'ayant pas de besoins peuvent allouer leur fonds à d'autres l'ayant consommé en totalité, il est répondu :

- que le règlement devra être adapté afin de permettre cette solidarité entre les communes.
- Les communes allouant leur fonds non consommé devront faire connaitre leur décision

Mais pourquoi pas ?

Le Conseil :
- Décide de ramener la durée de prorogation du Fonds de concours au 31 décembre 2025, soit 4 ans et d'en modifier en conséquence l'article 11 du règlement d'attribution par un avenant au règlement,
- Décide de maintenir à 34 482€ le montant maximum mobilisable par commune
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

FINANCES

5. Commune de Saoû : demande d'avance remboursable sur subventions notifiées

Monsieur Robert Arnaud informe que la commune de Saoû sollicite une avance remboursable dans l'attente du versement des subventions régionale et départementale dans le cadre de la construction d'une salle d'animation multi activités.

Elle entrera en vigueur dès sa signature et prendra fin dès remboursement de cette avance par la commune de Saoû.

Le montant de l'avance remboursable s'élève à 150 000 €. La commune remboursera la CCVD dès versement de ces subventions par la Région et le Conseil Départemental de la Drôme et au plus tard le 31/12/2027.

Cette avance remboursable est non productive d'intérêts.

Une convention entre la CCVD et la commune de Saoû aura pour objet de définir les conditions de mise en œuvre de l'avance remboursable.

Le Conseil :
- approuve l'exposé du Président,
- accorde une avance remboursable à la commune de Saoû à hauteur de 150 000 € remboursable selon l'échéancier défini ci-dessus,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir entre la CCVD et la commune de Saoû,
- dit que les crédits sont inscrits en décision modificative
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

SERVICE AUX COMMUNES

6. Prêt du minibus : convention cadre et règlement d'utilisation

Madame Christine Marion rappelle que la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée a acquis un minibus 9 places en juillet 2013 qui a été mis à disposition de l'Office du Tourisme du val de Drôme en vue de favoriser la promotion du territoire lors d'animations, festivités ou rencontres associatives.

L'office du tourisme du val de Drôme a prêté pendant plusieurs années ce minibus à des associations et des communes dont les Restaurants du Cœur Livron-Loriol, UFOLEP à Eurre, Sésameries de Mirmande, le comité de jumelage de Saoû, le Twirling club de Livron.
La communauté de communes l'a également utilisé pour ses propres besoins.

L'office du tourisme du Val de Drôme ayant été dissous au 31 décembre 2024, la gestion du minibus revient à la CCVD qui est en le propriétaire.

Pour permettre aux Restaurants du Cœur d'assurer le transport des personnes bénéficiaires et d'éviter une rupture du service, le Bureau communautaire du 1er avril 2025 a approuvé la mise en place d'une convention de mise à disposition jusqu'au 30 juin 2025.

Cette délibération prévoyait de faire un bilan de fonctionnement pour proposer la mise à disposition du minibus aux communes et à d'autres structures à partir de juillet 2025.

Au vu du bilan des réservations auprès de l'office de tourisme et des besoins exprimés par la communauté de communes, les communes et les structures accueillant des enfants et des jeunes, il est proposé de prêter le minibus avec les priorités et les conditions suivantes :

1. **Ordre des priorités d'utilisation**
   - **a. Le public**
   - Le minibus est utilisé prioritairement pour transporter des personnes ne pouvant pas se déplacer en voiture individuelle : enfants, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en précarité
   - **b. Les structures**
   - La CCVD
   - Les communes et les CCAS
   - Les associations

c. La période

- Pendant les vacances scolaires, les activités d'accueil de jeunes et d'enfants sont prioritaires

2. Conditions de prêt aux communes et aux associations

- Signature d'une convention et d'un règlement de prêt pour une durée d'un an
- Location limitée à 15 jours par mois
- Location de 7 jours consécutifs maximum
- Réservation auprès du service mobilités de la CCVD
- Réservation traitée par ordre chronologique de demande
- Réservation effectuée au maximum 3 mois avant
- Confirmation de la réservation par la CCVD 1 mois à l'avance
- En cas de demande conjointe, il sera tenu compte de l'ordre des priorités
- En cas de priorité de même ordre, une négociation entre les structures sera proposée de manière à garantir un accès équitable au service sur l'année.
- Récupération et restitution du véhicule à l'écosite du val de Drôme à Eurre
- Remise d'une attestation d'assurance couvrant le véhicule durant son utilisation

3. Conditions financières

- Prise en charge des frais de maintenance par la CCVD
- Participation forfaitaire annuelle de 30 € demandée aux communes et aux associations emprunteuses pour contribuer à l'entretien
- Prise en charge de l'assurance et des frais de carburant par les structures emprunteuses
- En cas de cas de casse, détérioration ou absence d'un élément (pièces détachées et accessoires), les réparations sont à la charge de l'emprunteur qui se verra facturé par la Communauté de Communes le coût des pièces et de la main d'œuvre
- En cas de vol, la Communauté de Communes facturera le coût du véhicule en tenant compte de son usure.

A ce jour, le minibus est réservé pour le service jeunesse de la CCVD, les communes de Livron (centre social et ALSH) et Allex (ALSH) et l'UFOLEP.

Ce service est mis en place à titre expérimental pour 12 mois. Une évaluation sera réalisée pour effectuer, si besoin, des ajustements et des modifications.

Madame Catherine Jacquot s'interroge sur le besoin des restos du cœur pendant l'été. La commune de Loriol s'est engagée à prêter un bus temporairement mais a ses propres besoins durant les vacances.

Madame Christine Marion répond que la convention avec cet organisme s'arrête au 30 juin et qu'il n'a pas été formulé de demande de réservation pour l'été.

Monsieur Francis Fayard informe qu'un appel à contribution pour un nouveau bus a été lancé par l'association pour répondre aux différents besoins.

Suite à la demande de Monsieur Loic Morel sur les modalités de prise en charge de l'assurance, Madame la Vice-Présidente répond que l'organisme utilisateur prend celle-ci à sa charge durant le prêt.

Monsieur Jean-Marc Bouvier s'interroge sur le délai de 3 mois maximum demandé de réservation en amont. N'est-ce pas plutôt 3 mois minimum ?

Madame Christine Marion rappelle que le prêt se fait pour des activités organisées qu'il faut connaitre suffisamment à l'avance pour répondre au maximum des besoins ; un délai un peu long est donc nécessaire pour l'organisation des planning selon les priorités énoncées.
Ce délai maximum doit permettre une rotation du bus en empêchant les réservations récurrentes, demandées trop en amont.

Il est précisé qu'en cas de panne du véhicule, il n'y a pas de remplacement. L'organisme devra trouver une autre solution.

Le Conseil :
- approuve la mise en place de ce service de prêt du minibus communautaire selon l'ordre de priorité et les conditions ci-dessus
- approuve la convention cadre de prêt du minibus présentée
- approuve le règlement de prêt du minibus présenté
- autorise le Président à signer les conventions de prêt avec les communes, les CCAS et les associations demandeuses.
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

URBANISME

7. **Loriol : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune**

Monsieur Loïc Morel rappelle que le projet de modification du PLU de Loriol a pour objet la modification du règlement de la zone A afin d'autoriser l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne carrière et ancien centre de stockage de déchets industriels banals.
Il s'agit de terrains agricoles ne pouvant pas être exploités car pollués.

Les avis des personnes publiques consultées ayant répondu (DDT, Département, SCoT Vallée de la Drôme, SCoT Rovaltain, SCoT Centre Ardèche, Chambre d'agriculture de la Drôme) sont tous favorables.

L'enquête publique unique organisée par la Préfecture a porté à la fois sur la demande de permis de construire de la centrale photovoltaïque et sur le projet de modification du PLU, elle s'est déroulée du 17/03/2025 au 17/04/2025.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet de modification du PLU.

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il s'agit de la 23ème modification de PLU depuis le lancement du PLUI.

Le Conseil :
- approuve le projet de modification du PLU de la commune de Loriol
- dit que le dossier de modification du PLU de Loriol est tenu à disposition du public en mairie.
- indique que, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
- d'une publication sur les sites internet de la mairie de Loriol et de la CCVD,
- d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.
Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu où le dossier peut être consulté
- Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU de Loriol seront exécutoires après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitées et de la publication de la présente délibération et du PLU modifié sur le portail national de l'urbanisme
- autorise Monsieur le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

RESSOURCES HUMAINES

8. Santé, Sécurité et conditions de travail : règlement intérieur

Monsieur Robert Arnaud informe que le règlement présenté remplace le règlement validé en CHSCT du 12 septembre 2019 et a pour objet de préciser l'application de la réglementation en matière de Sécurité – Santé et Hygiène à l'ensemble des agents des services relevant de la responsabilité du Président de la Communauté de communes.

Il est composé de 8 chapitres :

- Champ d'application,
- Acteurs de prévention,
- Généralités de la prévention,
- Santé au travail,
- Locaux de travail et locaux sociaux,
- Vêtements et équipements de travail,
- Prévention des risques,
- Approbation et diffusion.

Le respect de ce règlement s'impose à tous les agents de la Communauté de communes quel que soit leur statut. Il s'applique également aux salariés des entreprises extérieures dès lors qu'il a été porté à leur connaissance.

L'autorité hiérarchique est tenue d'assurer son application.

Les dispositions du présent règlement sont applicables dans tous les locaux de la collectivité ou de l'établissement ainsi qu'à l'extérieur, dans l'exercice des missions confiées à l'agent.

Le présent règlement intérieur sera affiché sur tous les tableaux d'affichage et notifié à tous les agents lors des entretiens professionnels.

Le Conseil :
- adopte le projet de règlement intérieur santé, hygiène et conditions de travail tel que présenté
- il est applicable à compter du 1/7/2025
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

9. Ressources humaines : suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet et création d'un emploi d'Adjoint administratif à temps complet

Monsieur Robert Arnaud rappelle la nécessité d'assurer les fonctions de Responsable de la formation et de l'évolution professionnelle, suite au départ de l'agent.

Il convient de :

- Supprimer un emploi d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet (35 heures hebdomadaires) créé par délibération n°11/25/06/2019/C
- Créer un emploi d'Adjoint administratif à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour adapter le grade à la personne recrutée

Le Conseil :
- Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président
- Décide :
O la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe à temps complet

o la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet
- Autorise le Président à publier l'avis de création de poste au Centre de gestion de la Drôme
- Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

10. <u>Petite enfance : suppression d'un emploi de Puéricultrice territorial à temps complet et création d'un emploi de Psychomotricien à temps complet</u>

Monsieur Robert Arnaud informe l'assemblée la nécessité d'assurer les fonctions de directeur d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant eu sein de la direction Petite-enfance, il convient de :

- Supprimer un emploi de Puéricultrice territoriale à temps complet créé par délibération n° 3/06-05-25
- Créer un emploi de Psychomotricien territorial à temps complet.

Il indique qu'ainsi, l'EPCI se dote d'une compétence technique supplémentaire.

Le Conseil :
- Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président
- Décide :
o La suppression d'un emploi de Puéricultrice territoriale à temps complet
o La création d'un emploi de Psychomotricien territorial à temps complet
- Autorise le Président à publier l'avis de création de poste au Centre de gestion de la Drôme
- Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

11. <u>Petite enfance : suppression d'un emploi d'agent social à temps non complet (28h) et création d'un emploi d'agent social à temps complet</u>

Monsieur Robert Arnaud informe l'assemblée la nécessité d'assurer les fonctions d'Accueillante petite-enfance au sein du LMA à Livron afin d'organiser le service au mieux, en augmentant le temps de travail d'un agent.

Il convient de :

- Supprimer un emploi d'Agent social territorial à temps non-complet (28 heures hebdomadaires), créé par délibération n°15/31-01-23
- Créer un emploi d'Agent social territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires)

Le Conseil :
- Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président
- Décide :
o La suppression d'un emploi d'Agent social territorial à temps non-complet (28 hebdomadaires)
o La création d'un emploi d'Agent social territorial à temps complet
- Autorise le Président à publier l'avis de création de poste au Centre de gestion de la Drôme
- Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

12. Centre technique intercommunal : suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (12h) et création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (13h) CERACO

Monsieur Robert Arnaud informe l'assemblée la nécessité d'assurer les fonctions d'agent d'entretien au sein de la micro-crèche à Allex et du Relais Petite-Enfance à Allex, suite à un départ en retraite.

Il convient de :

- Supprimer un emploi d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet (12 heures hebdomadaires), créé par délibération n°5/24-11-20
- Créer un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non-complet (13 heures hebdomadaires).

Le Conseil :
- Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président
- Décide :
o La suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet (12 heures hebdomadaires)
o La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non-complet (13 heures hebdomadaires)
- Autorise le Président à publier l'avis de création de poste au Centre de gestion de la Drôme
- Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

13. Direction générale : création d'un poste d'attaché territorial à temps complet (vie des assemblées)

Monsieur Robert Arnaud informe l'assemblée de la nécessité d'assurer les fonctions de Responsable des Assemblées au sein de la Direction Générale des Services.

Il convient, le temps que l'agent actuellement en fonction fasse valoir son droit à la retraite, de créer un emploi d'Attaché territorial à temps complet.

Le Conseil :
- Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président
- Décide la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet
- Autorise le Président à publier l'avis de création de poste au Centre de gestion de la Drôme
- Dit que les crédits sont inscrits au budget en cours
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

14. Avancement de grades

Monsieur Robert Arnaud rappelle :

- L'avis favorable du Comité technique du 17 juin 2021 pour définition des critères permettant l'avancement de grade (Lignes Directrices de Gestion),
- les critères permettant l'avancement de grade définit dans la délibération 16/20-07-21/C du 20 juillet 2021,
- l'avis favorable du Comité technique du 2 décembre 2022 quant aux taux de promotion permettant l'avancement de grade.
- l'avis favorable du Comité Social Territorial du 12 juin 2025.

Il propose les avancements de grades suivants, pour répondre aux évolutions de carrière des agents :

Filière administrative :

- La suppression de 1 emploi de Rédacteur principal 2ème classe à temps complet créé par délibération n°11/25-06-2019/C
- La création de 1 emploi de Rédacteur principal 1ère classe à temps complet
- La suppression de 1 emploi d'Attaché territorial à temps complet créé par délibération n°3/09-06-2011/C
- La création de 1 emploi d'Attaché principal à temps complet

Filière médico-sociale :

- La suppression de 1 emploi d'Agent social territorial à temps complet, créé par délibération n° 6/07-11-2013/C
- La création de 1 emploi d'Agent social principal de 2ème classe à temps complet
- La suppression de 2 emplois d'Auxiliaire de puériculture territorial à temps complet, créés par délibérations n° 30/19-04-2022/C et 31/19-04-2022/C
- La création de 2 emplois d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet

Filière Animation :

- La suppression de 1 emploi d'Adjoint territorial d'animation à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires, créé par délibération n°6/03-09-2024/C
- La création de 1 emploi d'Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps non-complet de 28 heures hebdomadaires

Filière technique :

- La suppression de 3 emplois d'Agent technique territorial à temps complet, créés par délibérations n°02/31-01-2017/C, 08/27-06-2017/C et 12/02-07-2024/C
- La création de 3 emplois d'Agent technique principal de 2ème classe à temps complet
- La suppression de 2 emplois d'Agent technique principal de 2ème classe à temps complet, créés par délibérations n° 5/24-11-2020/C
- La création de 2 emplois d'Agent technique principal de 1ère classe à temps complet
- La suppression de 1 emploi d'Ingénieur territorial à temps complet créé par délibération n° 07/29-01-2019
- La création de 1 emploi d'Ingénieur principal à temps complet

Le Conseil :
- adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées
- dit que les crédits sont inscrits au BP en cours
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

SPORTS

15. Piscine intercommunale de Loriol : modification du règlement intérieur

Monsieur Loïc Morel rappelle que le conseil communautaire lors de sa séance du 26 novembre 2024 (délibération n° 15), a validé le règlement intérieur de la piscine intercommunale de Loriol sur Drôme.

Aujourd'hui et afin de préciser les modalités d'utilisation de l'équipement par les usagers en veillant à garantir la sécurité et la tranquillité des baigneurs de modifier les articles 1 et 2.

Cette modification porte sur :

- **Article 1 les conditions d'accès à l'équipement :**

L'article 1 est complété par les éléments ci-dessous.

L'accès de la piscine est subordonné au paiement d'un droit d'entrée, contre remise d'un ticket de caisse ou d'une carte d'abonnement, qui doit être présenté à toute demande. Seules les personnes munies d'une autorisation délivrée par le Président seront dispensées du droit d'entrée. Les tarifs sont fixés par décision du Président et affichés à la caisse, ainsi qu'à l'entrée.
Les clients sont servis par ordre d'arrivée. Les non-baigneurs acquittent leur droit d'entrée. Toute sortie de l'établissement est définitive et implique le paiement d'un nouveau droit d'entrée.
20 minutes avant l'heure de la fermeture, la caisse ne sera plus ouverte au public. L'entrée pourra être refusée aux personnes ayant occasionné des troubles dans l'établissement. En cas de forte affluence, l'accès de la piscine pourra être temporairement suspendu.

- Article 2 : l'accueil des enfants de moins de 13 ans.

L'article 2 est complété par les éléments ci-dessous.

Les enfants de moins de 13 ans, doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne civilement responsable (plus de 18 ans) qui en assure la surveillance. La personne responsable devra déposer (à son arrivée) auprès du préposé à la caisse, une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'étudiant...). Ce document lui sera rendu lors de la sortie de la piscine avec le ou les enfants qu'il aura signalés à son entrée.

Les autres articles du règlement intérieur de la piscine intercommunale de Loriol demeurent inchangés.

Monsieur le Vice-Président indique que cet article est complété après constat d'arrivée d'enfants sans surveillance, ce qui nécessite une surveillance accrue des maitres-nageurs.

Madame Catherine Jacquot comprend la responsabilité engagée par l'accueil de ces enfants mais rappelle la réalité du terrain : la piscine est le seul loisir qu'ont les enfants des quartiers pendant l'été, qu'ils ne seront jamais accompagnés par un adulte. L'application de cet article aura pour conséquence que ces enfants ne pourront plus fréquenter la piscine.

Monsieur Philippe Ribière demande comment faisait la commune jusqu'à présent ? comment est gérée cette question ailleurs ? Il comprend les conséquences de cet article. Il le trouve assez dur en terme d'accès. Si ce sont des problèmes de comportement, ils peuvent être réglés par des exclusions. L'interdiction d'accès par l'âge ne lui semble pas être la solution.

Monsieur Jean-Michel Chagnon demande quelle est la responsabilité de l'établissement qui mettrait un enfant dehors pour un comportement inadapté, livré à lui-même dans la rue ?

Monsieur Loïc Morel informe que les gestionnaires des piscines de Valence et Montélimar ont été consultés. Cet article s'applique, notamment pour 2 raisons :

- A 13 ans, l'enfant est sensé avoir suivi les cours de natation dispensés en CM2 et donc savoir nager. Eux sont donc autorisés à venir seuls.
- Avant, il n'y a aucune certitude et on ne peut pas laisser un enfant se baigner sans savoir s'il sait ou non nager. Ils doivent donc être accompagnés

Pour la piscine de Livron, Monsieur Francis Fayard indique qu'il demande que les enfants – 13 ans soient accompagnés pour ne pas engager la responsabilité de ses agents.

Monsieur Jean Serret confirme que, pour ce public de quartier, la piscine est le seul loisir estival peu onéreux et le dernier équipement mis à leur disposition. Il propose donc le retrait de la modification de l'article 2, de prendre contact avec d'autres établissements voisins pour voir comment cette problématique est gérée et vérifier ce que faisait la commune à ce sujet.
En terme de responsabilité, il convient de l'étudier avant de proposer à nouveau une rédaction de cet article à un prochain Conseil, en le rendant moins discriminant.

Le Conseil :
- valide l'exposé du Président ;
- valide la modification de l'article 1 du règlement intérieur de la piscine intercommunale
- retire l'article 2 de la délibération dans l'attente d'éléments complémentaires
- dit que ce nouveau règlement s'appliquera à partir du 1er juillet 2025
- autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires afin de la faire respecter et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

SOLIDARITES

16. Gervanne/Sye : soutien au démarrage d'un accueil de loisirs

Madame Nathalie Mantonnier rappelle que le projet de territoire, la convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF et enfin le diagnostic enfance jeunesse réalisé en 2024 ont souligné le besoin de développer des actions envers le public jeunes (06-25 ans), notamment pendant les périodes de vacances.

Concernant plus particulièrement le territoire de la Gervanne et de la Sye, l'absence d'accueil pour les enfants de 04 à 12 ans pour les mercredis et les vacances a été pointée comme une difficulté prégnante pour les familles.

Aussi, la Communauté de communes s'est proposée pour soutenir les communes du bassin dans la construction d'une réponse adaptée à leur territoire.

Il s'agit d'expérimenter la mise en place d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) porté par une ou des communes via un prestataire extérieur sur 4 semaines cet été en envisageant par la suite, une ouverture 1 semaine aux vacances d'Automne, d'Hiver et d'avril.

Pour cet été, l'ALSH sera ouvert aux enfants âgés de 6 à 12 ans, avec un tarif hors-repas allant de 13€/jour pour les foyers au quotient familial inférieur à 750€ à 15,50€/jour pour les foyers au quotient familial supérieur à 1500€.
Dans un second temps, un travail déjà mené avec la PMI pourrait permettre une ouverture aux enfants dès l'âge de 4 ans.
Cet ALSH sera basé à Suze, avec des journées prévues sur le stade de Beaufort-sur-Gervanne.
L'ensemble des communes de la Gervanne-Sye est volontaire dans la mise en œuvre de ce projet.

Une recherche des réponses possibles a été effectuée pour ensuite en présenter les avantages et les inconvénients (régie, association locale, prestataire extérieur etc…)
A la suite de l'analyse de ces solutions, a été retenue la solution extérieure et plusieurs prestataires ont été sollicités afin de connaitre leurs modalités d'intervention.
Une enquête a été réalisée auprès des familles du territoire, à laquelle ont répondu 38 foyers représentant 85 enfants.
Les réponses ont montré tout l'intérêt de proposer un accueil pendant les vacances avec 31 réponses favorables et 26 foyers directement concernés car ayant des enfants de 6 à 11 ans.
Enfin, des projections financières ont été réalisées sur plusieurs années. Celles-ci devront être affinées avec les données définitives du prestataire.

Cette nouvelle action s'inscrivant pleinement dans le projet de territoire et répondant aux enjeux inscrits dans la CTG, il est proposé un soutien financier au démarrage de l'action par la communauté de communes afin d'accompagner les communes de la Gervanne et de la Sye dans ce projet ambitieux le temps du développement du service.

La proposition consiste à supporter conjointement le reste à charge avec les communes de la Gervanne et de la Sye à hauteur de 75% en 2025, 50% en 2026 et 25% en 2027.

Les 1ers éléments financiers apportés par le prestataire indiquent alors un soutien financier maximum par la CCVD de 2 000 euros pour 2025, 3 500 euros pour 2026 et 2 000 euros en 2027.
Le montant maximum de 2 000 euros en 2025 s'explique par des aides obtenues par le prestataire sur le salaire de la direction de l'ALSH.

Pour 2025, le montant du reste à charge (et donc du soutien financier de la CCVD) étant fonction du nombre d'inscriptions, il est proposé qu'une délibération présentant le bilan financier de l'action précisant le montant de la subvention allouée soit soumise au bureau cet automne.

Concernant les années 2026 et 2027, des projections financières plus précises seront présentées lors de délibérations ultérieures.

Messieurs Philippe Ribière et Gérard Gagnier estiment que cet ALSH répond à un vrai besoin, représente une opportunité pour le bassin de la Gervanne/Sye. Il est plébiscité par les familles.

Monsieur Jean Serret souligne le travail engagé sous ce mandat sur la jeunesse. Cette compétence monte en puissance.

Le Conseil :
- Valide le projet tel que présenté ci-dessus
- valide l'attribution d'une subvention à la (ou les) commune(s) porteuse(s) du projet d'un montant maximum de 2 000 euros
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2025
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

ENVIRONNEMENT

17. COT – (Contrat d'Objectif Territorial) : clôture de la phase 1 et lancement de la phase 2 du dispositif de l'ADEME ; Définition de la clé de répartition des financements entre la CCVD/CCCPS/CCD pour la phase 2 (approbation avenant n°1)

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle qu'en novembre 2023, la CCCPS, la CCVD et la CCD se sont engagées, sous portage administratif de la CCVD, dans une démarche de Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME afin d'évaluer, approfondir et accélérer les politiques Climat-Air-Energie (CAE) et Economie Circulaire (ECI) du territoire.
Pour mémoire, chaque intercommunalité a été évaluée individuellement sur ses actions par un bureau d'études et bénéficiera d'un soutien financier pour aider la mise en œuvre de son plan d'actions individuel selon l'atteinte de ses propres objectifs (enveloppe globalisée parts fixe et variable de 350 000 € à l'échelle des trois territoires).

L'échéance de la phase 1 d'une durée maximum de 18 mois après le début de l'opération est fixée au 31/08/2025. La phase 2 débutera après la validation de la phase 1 pour une durée maximale de 48 mois après le début de l'opération (échéance au 29/02/2028).

Cette seconde phase permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels CAE et ECI mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

La Communauté de communes Val de Drôme en Biovallée atteint d'ores et déjà les 4 premiers objectifs régionaux.

1. Atteindre 1/10ème de l'objectif de progression spécifié ci-dessous sur chacun des 2 référentiels ;
2. Se doter d'un suivi des trajectoires Climat, énergie et déchets grâce à un outil de suivi tel que Terristory ou Prosper ;

3. Se doter d'un outil de planification sur Climat, air, énergie et économie circulaire tel que PCAET, PLPDMA ;
4. Participer activement et s'impliquer dans les réseaux et dynamiques départementales ; régionales et nationales afin de valoriser le programme Territoire Engagé Transition Ecologique et les projets structurants du territoire issus du programme ;

Les intercommunalités s'engagent ainsi sur :

- Une progression de leur score Climat Air Energie selon les objectifs calculés de la manière suivante (100 - Score audit n°1) /7 (arrondi à l'unité inférieure). Pour la CCVD, avec un score d'audit de 58%, cela représente une progression de 6%.
- Une progression de leur score Economie circulaire selon les objectifs calculés de la manière suivante (100 - Score audit n°1) /7 (arrondi à l'unité inférieure). Pour la CCVD, avec un score d'audit de 29,2%, cela représente une progression de 10%.
- L'atteinte des objectifs régionaux.
- La mise en place d'actions communes avec les EPCI co-contractants.

En retour, l'ADEME accordera aux EPCI contractants une enveloppe de 350 000 € maximum sur quatre ans, constituée de :

- Aide forfaitaire à l'issue de la phase 1 : 75 000 €
- Part variable associée à la progression dans le référentiel Climat Air Energie : 100 000 €
- Part variable associée à la progression dans le référentiel Economie Circulaire : 100 000 €
- Aide additionnelle variable sur atteinte des objectifs régionaux : 75 000 €

Afin de clôturer la phase 1 et d'engager la phase 2, les services instructeurs de l'ADEME demandent entre autres des synthèses des audits CAE et ECI et les domaines sur lesquels progresser, la clef de répartition entre EPCI de la subvention de la phase 2.

Sur le volet économie circulaire, Madame Christine Marion présente la structuration de la gouvernance de la CCVD selon le rétroplanning suivant :

L'économie circulaire n'est pas seulement la réutilisation et le réemploi mais tend aussi vers l'utilisation de services tels que la location de vélos, l'autopartage (économie de fonctionnalité) plutôt que rester sur la possession de biens matériels.
Une feuille de route « économie circulaire » sera présentée à l'automne. C'est un travail transversal qui implique tous les services de la communauté.
Il est à noter qu'il s'agit d'un premier plan d'actions qui pourra être révisé annuellement.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la CCVD porte administrativement et financièrement le COT pour le compte des trois intercommunalités et la clé de répartition de la phase 1 :

Clé de répartition phase 1	
12% pour l'EPCI qui assure le portage administratif : CCVD	9 000 €
Part CCD 1/3	22 000 €
Part CCPS 1/3	22 000 €
Part CCVD 1/3	22 000 €

La répartition de la part variable de la phase 2 est proposée en dédiant une enveloppe aux actions communes et le montant restant réparti entre EPCI au prorata du nombre d'habitants, répartition habituelle dans le cadre de co-contractualisation entre les 3 EPCI, selon le tableau suivant :

Clé de répartition phase 2	Clé de répartition au prorata du nombre d'habitants	Montant maximum de la phase 2 pour 3 ans
6 % pour CCVD qui assure le portage administratif		16 500 €
Part CCD	20 %	51 700 €
Part 3CPS	28 %	72 380 €
Par CCVD	52 %	134 420 €
TOTAL	**100 %**	**275 000 €**

Pour rappel, la part variable est versée au prorata de la progression dans les référentiels des 3 EPCI à hauteur équivalente.

Les versements du financement de la phase 2 par l'ADEME se feront de la manière suivante :

- Un versement intermédiaire (25 % de la part variable additionnelle hors objectifs régionaux) le 02 juillet 2026 sous remise d'un rapport d'avancement
- Un versement intermédiaire (25 % de la part variable additionnelle hors objectifs régionaux) le 02 juillet 2027 sous remise d'un rapport d'avancement
- Le solde (solde sur atteinte des objectifs des 2 référentiels et des objectifs régionaux) le 27 novembre 2028 sous remise d'un rapport final.

L'avenant n°1 à la convention d'entente délibérée le 06 février 2024 reprenant ces éléments est présenté et soumis à approbation.

Le Conseil :
- valide les feuilles de route des volets CAE et ECI en vue de la clôture de la phase 1 du COT ;
- valide le principe que chaque action sera mise en œuvre sous réserve du vote des budgets ;
- valide l'engagement de la phase 2 aux conditions techniques et financières décrites ci-dessus ;
- valide la clé de répartition de la phase 2 en prenant en compte une enveloppe pour portage administratif du COT et le montant restant réparti entre EPCI au prorata du nombre d'habitants ;
- autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'entente entre la CCVD, la 3CPS et la CCD
- dit que les recettes sont inscrites au BP 2025
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

ADMINISTRATION GENERALE

18. COT – (Contrat d'Objectif Territorial) : clôture de la phase 1 et lancement de la phase 2 du dispositif de l'ADEME ; Définition de la clé de répartition des financements entre la CCVD/CCCPS/CCD pour la phase 2 (approbation avenant n°1)

Monsieur le Président expose la situation de la commune de Plan de Baix.

Du fait d'une indivision et d'une succession n'ayant pas abouti, un bâtiment de la commune a été transféré au service des domaines pour vente aux enchères.

Lors d'une rencontre avec Monsieur le Maire, ce dernier a exposé la situation préoccupante de l'habitant voisin de ce bâtiment. En effet, une partie du bâtiment s'effondre et menace l'habitation de ce voisin.
Monsieur le Maire a saisi le tribunal pour une déclaration de péril.

L'expert, lors de sa visite du 6/08/2024, a constaté deux typologies de désordres qui donne lieu à la mise en sécurité d'urgence pour mettre fin à l'imminence du péril :

1. Désordre sur le mur de la façade SUD
2. Désordre de la toiture qui se prolonge vers le bien du voisin

Il convient rapidement de :

- Reprise de la construction du mur en pierre de la façade Sud du bien
- Reprise de la toiture et de la couverture du bien qui se continue vers la toiture du voisin.

Monsieur le Maire de Plan de Baix sollicite la communauté de communes pour bénéficier d'une avance remboursable d'un montant de 13 000 € afin de pouvoir réaliser les travaux et protéger l'habitant voisin.

Le remboursement de cette avance sera effectué par la commune à la vente du bien, la commune étant remboursée des sommes engagées.

Cette avance remboursable est non productive d'intérêts.

Le Conseil :
- approuve l'exposé du Président,
- accorde une avance remboursable à la commune de Plan de Baix à hauteur de 13 000 € remboursable
- autorise le Président à signer la convention à intervenir entre la CCVD et la commune de Plan de Baix
- dit que les crédits sont inscrits en décision modificative
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 20h45.

Fait à Eurre, le 27 juin 2025

Le Secrétaire de séance

Robert Arnaud

Le Président

Jean Serret

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
CS 331
96 Ronde des Alisiers
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Mail : ccvd@val-de-drome.com